



Grenelle de l'environnement et recyclage des lampes basse consommation

Les Pouvoirs Publics et les distributeurs s'engagent au travers d'une convention dans une démarche d'incitation des particuliers à l'utilisation des lampes basses consommation, un des objectifs du Grenelle de l'Environnement. Dans le cadre de cette convention, Récyllum s'engage de son côté à intensifier ses efforts en direction des consommateurs pour augmenter significativement le taux de collecte des lampes usagées.

La convention

Ce matin, une **convention sur la réduction de la consommation énergétique des éclairages domestiques** vient d'être signée entre le MEEDDAT, l'Ademe, EDF et deux fédérations de distributeurs (Fédération du Commerce de Distribution et Fédération des Magasins de Bricolage). Cette convention a pour objet le retrait progressif des ampoules les plus énergivores des rayons des distributeurs au profit des lampes basse consommation (LBC) et la promotion de l'utilisation de ces dernières, conformément aux engagements du Grenelle de l'Environnement.

Recylum est co-signataire de cette convention au titre de la promotion et de la mise en œuvre de la collecte et du recyclage des LBC en partenariat avec les distributeurs.

Les engagements de Récyllum

Compte tenu de leur durée de vie et de la jeunesse de ce marché, le gisement des LBC usagées est encore faible. Il sera cependant amené à se développer fortement, au regard de la croissance actuelle des ventes de LBC qui sera amplifiée du fait des engagements pris par les distributeurs dans le cadre de cette convention.

Ainsi, **on estime à 2.400 tonnes le volume de LBC qui arriveront en fin de vie en 2012**. Récyllum s'engage donc :

- **à intensifier ses efforts d'information des consommateurs sur les points de vente en partenariat avec les distributeurs ;**
- **à faciliter sur les points de vente la collecte des LBC usagées au delà du « 1 pour 1 » en mettant à disposition des distributeurs 3.000 meubles de collecte accessibles au public ;**
- **à engager sur plusieurs mois une forte campagne de communication nationale destinée à promouvoir la collecte sélective des lampes usagées.**

Les pouvoirs publics s'engagent de leur côté, au travers des actions de communication de l'Ademe, à mener une campagne de sensibilisation des consommateurs sur l'intérêt que présente pour l'environnement l'utilisation et le recyclage des LBC.

L'essentiel du recyclage des lampes usagées

- ✓ Les lampes à usage domestique recyclées sont les tubes fluorescents (néons), les lampes ou « ampoules » basse-consommation. On les reconnaît grâce au symbole de poubelle barrée que l'on trouve dessus.
 - ✓ Les lampes doivent être recyclées car elles contiennent de faibles quantités de mercure (0,005% du poids d'une lampe).
 - ✓ 93% du poids des lampes sont recyclables (verre, métaux, mercure).
 - ✓ Les lampes doivent être rapportées sur un point de vente ou en déchèterie.
- Liste - non exhaustive - de ces points de collecte sur www.malampe.org.



Contacts presse

Récyllum, Ophélie Plantard • Tél. : 01 56 28 95 16 • oplantard@recylum.com

Comme Une Image, Sophie Leudière • Tél. : 01 39 85 21 64 • sophie@commeuneimage.fr

Récyllum est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées. Il est chargé d'organiser leur collecte et leur recyclage. Il a également une mission d'information des professionnels et des particuliers. Pour en savoir plus : www.recylum.com (site pro) ou www.malampe.org (site grand public) – 0810 001 777 (prix d'un appel local).

